



RECOMMANDATIONS DE LA GENDARMERIE

POUR EVITER LES CAMBRIOLAGES

1/ PROTEGEZ VOTRE DOMICILE

- Equipez votre domicile d'une alarme (hurlante extérieure intérieure ou reliée à une société ou à votre téléphone portable)
- Renforcez les volets et fenêtres
- Installez des détecteurs de présence
- Fermez votre porte à clé durant votre absence, la nuit et faites attention la journée (sur la terrasse pour l'apéritif ou le barbecue)
- Fermez votre portail à clé, surtout la nuit (et la voiture est verrouillée dans la propriété)

2/ SIMULEZ UNE PRÉSENCE A VOTRE DOMICILE

- Demandez à un voisin d'ouvrir et fermer les volets chaque jour

3/ NE LAISSEZ PAS LE COURRIER S'ENTASSER OU LA PELOUSE TROP POUSSER

- Aidez-vous entre voisins pour le courrier ou faites le suivre

4/ RANGEZ VOS CLÉS DE VOITURE (POUR ÉVITER LE HOME JACKING)

- Bannissez le vide poche ou le crochet dans l'entrée
- Ranger les sacs à main dans un placard

5/ CACHEZ VOS BIENS DE VALEUR

- Trouvez un endroit autre que la chambre des parents ou la salle de bain pour cacher les bijoux
- Ne gardez pas trop de fortes sommes à votre domicile (notamment les artisans et commerçants)
- Au pire équipez-vous d'un coffre (dans un endroit non visible des visiteurs)
- Mettez en lieu sûr vos factures (N° de série) et prenez des photos de vos bijoux

6/ RESTEZ DISCRET SUR VOS PÉRIODES D'ABSENCES

- Ne laissez pas d'annonce sur votre répondeur, sur mur Facebook ou par tweet
- Faites un transfert d'appel de votre ligne fixe sur votre portable
- Ne révélez pas aux démarcheurs (physiques ou téléphoniques) vos absences
- Prévenez un proche.

7/ ADHEREZ AU DISPOSITIF « OPERATION TRANQUILLITÉ VACANCES »

- C'est gratuit, simple (formulaire à télécharger sur le site internet gendarmerie ou dans votre brigade)
- Cela fonctionne toute l'année (pas que pendant les vacances scolaires)
- Associez un proche ou un voisin qui viendra contrôler de temps en temps (en plus de la gendarmerie)
- Ça marche : en 2010, moins de 1% des propriétaires ayant souscrits ont été cambriolés

8/ FAITES LE 17 IMMÉDIATEMENT EN CAS D'ÉVÉNEMENTS SUSPECTS

- En cas de démarchage suspect, de repérage (à pieds ou en véhicule) dans votre quartier
- Quand vous voyez des personnes enjambrer une clôture ou passer en véhicule avec des cagoules

9/ NE LAISSEZ PAS DE VISITEURS SE PROMENER DANS VOTRE DOMICILE

- Méfiez-vous de tout le monde (femmes, enfants, professions rassurantes...)
- Exigez toujours une carte professionnelle (gendarmes, policiers, commerciaux, facteurs, éboueurs...)
- N'allez pas vérifier la présence de votre argent ou de vos bijoux en présence de visiteurs

10/ SI VOUS ÊTES VICTIMES DE CAMBRIOLAGE

- Ne touchez à rien et appelez immédiatement votre brigade ou faites le 17
- Si les cambrioleurs sont encore à l'intérieur ou vous réveillent, gardez votre calme, ne prenez aucun risque et retenez le maximum d'éléments d'identification (descriptions morphologiques et vestimentaires, accent, paroles..)
- Faites opposition sur vos moyens de paiements s'ils ont été volés
- Venez déposer ensuite une plainte à la brigade en amenant tous les documents nécessaires (assurances, factures, numéros de série, photographie des objets...)

